

Dakar, le 06 AOUT 2026

COMMUNIQUÉ

Nous avons constaté avec regret la diffusion d'informations faisant état de l'existence d'un prétendu contrat d'un montant de cinquante (50) millions de francs CFA entre la LONASE et le média « **Fénial Digital** ».

À cet égard, nous tenons à apporter un démenti formel à ces allégations. Aucun contrat de cette nature n'existe, ni n'a jamais existé, entre la LONASE et le média cité.

Nous rappelons que la propagation de fausses informations est susceptible de porter atteinte à l'image et à la réputation de l'institution. En conséquence, la LONASE se réserve le droit d'engager toute action judiciaire appropriée contre toute personne physique ou morale qui diffuserait ou relayerait ces informations infondées.



LOTÉRIE NATIONALE SÉNÉGALAISE
Directeur
Chargé de la
Communication
Institutionnelle

Hyacinthe Chimère LOPPY